

AXE N° 4 : COOPÉRATION ET COORDINATION

Les participants aux groupes de travail constitués dans le cadre de l'élaboration de ce schéma ont été unanimes sur le besoin de coopérer et de se coordonner pour améliorer le dispositif et le rendre plus accessible.

Les acteurs sont multiples comme le précise notamment le livret 2 (Connaître et faire connaître) et le livret 4 (accompagner les aidants et les professionnels). L'ensemble forme un dispositif complexe avec :

- ❖ Des entités de nature juridique différente (État, agence régionale de santé (ARS), Conseil général, associations, organismes privés...)
- ❖ Des champs de compétences divers (sanitaire, médico-social)
- ❖ Des réponses variées sur les territoires d'actions pas toujours homogènes (territoires de santé, zones d'habitat, bassins d'emploi, unités territoriales)
- ❖ Des financements divers (État, Assurance maladie, Département, cofinancement, etc.).

Cette diversité contribue à la richesse du secteur médico-social. Elle est, à l'image de sa construction, faite d'initiatives locales au plus proche de l'évolution des besoins des personnes en situation de fragilité. Elle n'en constitue pas moins un frein à la mise en place de la coopération (action de collaborer à une action commune) d'outils communs et partagés, et à la cohérence des dispositifs autour des personnes accompagnées.

Néanmoins, la multiplication des contraintes de gestion, la mise en place d'économies d'échelle, une nouvelle dynamique de projet associatif ou d'établissement public, la relève des générations d'administrateurs ou de professionnels, des accompagnements à adapter pour répondre à une logique de parcours des usagers... sont autant d'éléments militant en faveur de la coopération dans le secteur médico-social.

Par ailleurs, l'animation et la coordination (action de coordonner, d'assembler en vue d'un certain résultat) sont confiées aux Conseils généraux via les schémas départementaux en tant que chef de file de l'action sociale et médico-sociale (acte II de la décentralisation). Les agences régionales de santé jouent également ce rôle via notamment le schéma régional de l'organisation médico-sociale (SROSMS) et une commission de coordination dans le domaine des prises en charge et des accompagnements médico-sociaux.

Mais comment, dans les faits, coordonner toutes ces démarches ? D'autant que ces dernières doivent viser à assurer une réponse globale et coordonnée autour de la personne, tant en établissement qu'au domicile.

C'est pourquoi, ce livret intitulé "Coopération et coordination" propose d'approfondir ces questions autour de deux objectifs :

- ❖ Objectif n° 4.1 : Renforcer la coopération entre les acteurs
- ❖ Objectif n° 4.2 : Faciliter la coordination.